

Procès Verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2020 à 20 h 30

L'an deux mille vingt, le vingt deux juin, le Conseil Municipal de la commune de **TOURNON D'AGENAIS** dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier BALSAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 juin 2020**

PRÉSENTS : Mesdames Martine MUSQUI, Annie ROBEILLO, Françoise MIRABEL, Carole GARY, Sonia BOURLANGES et Aline BURLISSON-QUEYREL et Messieurs Didier BALSAC, Stéphane GONDAL,, Ghislain PHILIP, Bernard PEMEJA, Laurent DUBICKI, Serge TIRA et Romain VIALATTE.

EXCUSES : Christian LAYTOU et Patrick LONGUESSERRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine MUSQUI

1/Objet : FINANCES – ASSOCIATIONS - DEMANDES DE SUBVENTION

Madame MUSQUI informe les élus des demandes de subvention des associations pour l'année 2020.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

- **USVL : 3000€**
- **FDGDON : 30€**
- **Association des 4 cantons Radio4 : 150€**
- **Les Amis des chats : 100€**
- **APPMA de Fumel : 60€**
- **Amicale des chasseurs : 500€**
- **Amicale des pompiers volontaires : 600€**
- **Amicale Laïque : 1000€**
- **Association des Anciens Combattants PG-CATM : 200€**
- **Association Aventure blues complice : 1000€**
- **Association La boule tournonnaise : 200**
- **Associations les Amis de la bastide : 600€**
- **Association Lou Mercat de Tournou : 750€**
- **Association UFAC : 200€**
- **Association Verdus Sport nature : 400€**
- **Association des Bastides : 165€**
- **Association Mona Lisa : 600€**
- **Prévention Routière : 100€**

2/Objet : FINANCES – TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le Code Général des Impôts, en particulier la partie relative aux impôts locaux.

Il précise que suite la suppression de la Taxe d'habitation, le montant des taux du foncier augmente mais que cela ne se traduit pas par une hausse de la pression fiscale, hors augmentation de la valeur des bases.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter les impôts

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition 2020 comme suit :

Taxe Foncière	28,99%
Taxe Foncière non bâti	80,25%

- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision à l'Administration fiscale

3/Objet : FINANCES – COMMUNE – BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le projet de budget de la Commune qui s'équilibre de la façon suivante :

Investissement
Dépenses : 225.458€
Recettes : 653.222€

Fonctionnement
Dépenses : 1.509.120€
Recettes : 1.509.120€

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de budget tel que présenté ci dessus

4/Objet : FINANCES – SPIC – BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le projet de budget de la Commune qui s'équilibre de la façon suivante :

Investissement
Dépenses : 45.201€
Recettes : 45.201€

Fonctionnement
Dépenses : 53.111€
Recettes : 53.111€

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de budget tel que présenté ci dessus

5/Objet : PERSONNEL – PRIME COVID

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de créer une prime Covid 19 comme le prévoient les statuts de la Fonction Publique Territoriale.

Il propose d'en fixer le montant à 500€ versés en une seule fois sur la prochaine paie. Il précise que le critère d'attribution est une présence quotidienne pour assurer la continuité du service public.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- **CREE** une prime Covid 19 d'un montant de 500€
- **FIXE** les critères d'attribution comme proposés ci dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'accorder aux agents concernés

6/Objet : PATRIMOINE – CANDIDATURE PLUS BEAU VILLAGE DE FRANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la candidature de Tournon au label Plus Beau Village de France. Après discussion avec les représentants de cette Association, il propose de :

- déposer une candidature officielle
- d'adhérer à l'association
- de créer un comité de pilotage en vue d'animer cette candidature au delà du conseil municipal

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- **DECIDE** le dépôt d'une candidature officielle au Plus Beau Village de France
- **ACCEPTE** d'adhérer à l'Association des Plus Beaux Villages de France
- **CREE** un comité de pilotage pour soutenir cette candidature

7/Objet : PATRIMOINE – LABEL SITE REMARQUABLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la suggestion de l'Architecte des Bâtiments de France de concourir au label Site remarquable. Il s'agit d'un label officiel, qui nécessitera de réaliser une étude pour justifier de la qualité patrimoniale de la Bastide.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur le principe de cette candidature.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- **DECIDE** de concourir au label de Site Remarquable
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer l'Architecte des Bâtiments de France
- **AUTORISE** le Maire à monter un dossier

8/Objet : PATRIMOINE – EGLISE SAINT ANDRE - ETUDE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder à des travaux sur l'église. Pour obtenir le financement de ces travaux la réalisation d'une étude préalable est indispensable.

Il propose de faire deviser la réalisation de cette étude et de solliciter les subventions du département, de la région et de l'Etat.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser une étude préalable à la réalisation de travaux sur l'église St André
- **CHARGE** Monsieur le Maire de monter un dossier de subvention

9/OBJET : ADMINISTRATION – COMMISSIONS DE FUMEL VALLEE DU LOT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder à la constitution des commissions thématiques de Fumel Vallée du Lot avec les élus municipaux

Il fait appel à candidature et se proposent :

- Infrastructures et Grands Projets : B. PEMEJA/S. GONDAL
- Développement économique : S. GONDAL/B. PEMEJA
- Enfance et Jeunesse : G. PHILIPP/M. MUSQUI
- Finances et Budget : B. PEMEJA/M. MUSQUI
- Environnement et Transition : C. LAYTOU/P.LONGUESSERRE
- Tourisme : S. GONDAL/A. QUEYREL-BURLISSON
- Travaux et Voirie : S. TIRA/R. VIALATTE
- Culture : A. QUEYREL-BURLISSON/C. GARY
- Sports : S. BOURLANGES/L. DUBICKI
- Santé : A. ROBEILLO/D. BALSAC
- Commission Evaluation des Charges : B. PEMEJA
- CIID : D. BALSAC/B. PEMEJA

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- **ELIT** les délégués municipaux auprès de Fumel vallée du Lot comme énoncé ci dessus

10/OBJET : ADMINISTRATION – DELEGUES SMAVLOT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués au SMAVLOT. Il s'agit de désigner un titulaire et un suppléant.

Il fait appel à candidature et se proposent :

Titulaire : G. PHILIP

Suppléant : R. VIALATTE

Le conseil DELIBERE et, à l'unanimité,

- **DESIGNE** G. PHILIP (titulaire) et R. VIALATTE (suppléant) pour le représenter au SMAVLOT

11/OBJET : PERSONNEL – HORAIRES d'ETE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que tous les étés le personnel technique voit ses horaires adaptés pour tenir compte de la chaleur. Les agents travaillent sur 5 jours de 6h à 13h.

Il propose de renouveler cette décision et saisit au préalable le CTP.

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

- **DECIDE** de saisir le CTP de la question
- **ACCCEPTE** le principe des horaires d'été

12/OBJET : PATRIMOINE – CESSION PINTO

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la demande de Monsieur PINTO d'acquérir le local artisanal qu'il occupe dans la zone. Il précise que ce bâtiment fait l'objet d'une location vente. Il propose de céder le bâtiment pour le montant restant du au titre des loyers.

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder le bâtiment loué par M. PINTO
- **FIXE** le prix au montant du loyer restant du l

13/OBJET : PATRIMOINE – CESSION PARCELLE N°0079

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la proposition de Bastien Boursinhac d'acquérir la parcelle 0079 dans le bourg.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une parcelle relevant du domaine privée de la Commune et propose de la céder pour la somme de , les frais de notaires restant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession de la parcelle 0079 dans le bourg
- **FIXE** le prix à 500€, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

14/OBJET : ADMINISTRATION – CONVENTION EQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC FVL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante du nécessaire renouvellement de la convention d'exploitation des équipements sportifs situés à Tournon d'Agenais avec Fumel Vallée du Lot.

Il donne lecture de convention et en particulier des clauses financières.

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

- **DECIDE** le renouvellement de la convention d'exploitation des équipements sportifs avec F.V.L.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération

QUESTIONS DIVERSES :

- **Eclairage Public : Monsieur le Maire propose de lancer à la rentrée de septembre une réflexion sur l'extinction de l'éclairage. Il propose de réunir la population pour recueillir son avis**
- **Marchés gourmands : la question de l'organisation cette année se pose.**
- **Terra Aventura : les 1ers retours de ce dispositif sont excellents**
- **Stationnement place de la mairie est à revoir**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h30.

La secrétaire de séance